

Mémoire

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

*Pour la consultation publique en lien avec le processus d'attribution d'un statut permanent de
13 réserves de biodiversité et aquatique dans la région de la Mauricie*



Par Léonie Carignan-Guillemette,

Étudiante au Baccalauréat en Sciences Biologiques et Écologiques

à l'Université du Québec à Trois-Rivières

Remis à Sébastien Duchesne,

le 24 avril 2019, dans le cadre du cours Biologie de la conservation (ECL1015)

Table des matières

1. Synthèse des recommandations	1
2. Introduction	3
2.1. Intérêt envers le projet	3
2.2. Position quant à l'autorisation du projet.....	3
3. Préoccupations & recommandations générales	4
3.1. Constitution des 13 aires protégées en Mauricie	4
3.1.1. Répartition	4
3.1.2. Superficie.....	4
3.2. Acceptabilité du projet	5
3.3. Mode de gestion proposé par le MELCC	5
3.3.1. Surveillance & contrôle.....	5
3.3.2. Suivi & potentiel scientifique	6
3.4. Influence sur l'environnement & la qualité de vie	6
3.4.1. Services écosystémiques.....	6
3.4.2. Interactions entre l'humain et la faune	6
4. Réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton	7
4.1. Attribution d'un statut permanent.....	7
4.2. Impacts sur la faune et la flore.....	7
4.3. Agrandissement de la réserve	8
5. Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier	9
5.1. Attribution d'un statut permanent.....	9
5.2. Impacts sur l'environnement	9
5.2.1. Biodiversité.....	9
5.2.2. Impacts sur la qualité de l'eau	10
5.2.3. Espèce à statut	10
5. Conclusion.....	11
Références	11

1. Synthèse des recommandations

RECOMMANDATION 1

Je recommande l'ajout d'aires protégées d'importances sur le territoire de la région de la Mauricie traversant les domaines bioclimatiques de la pessière à mousses et de l'érablière à tilleul, pour permettre une meilleure représentativité liée à la diversité biologique propre à ces milieux.

RECOMMANDATION 2

Je recommande une amélioration de la représentativité des aires protégées dans les régions naturelles de la dépression du réservoir Gouin, du plateau de Parent et du massif de la Windigo, par la création de nouvelles aires protégées et/ou l'agrandissement de celles déjà en places.

En plus d'octroyer un statut permanent de conservation aux agrandissements proposés pour les 4 réserves projetées.

RECOMMANDATION 3

Je recommande que la prise de décisions pouvant impacter la santé humaine de façon directe ou indirecte soit faite de façon que l'intégrité environnementale soit considérée prioritaire au gain monétaire que pourrait en retirer quelconque partie, et ce, à perpétuité.

En plus de considérer l'inquiétude de la jeunesse pour l'avenir de l'environnement, en valorisant la pérennité des milieux naturels et des services écosystémiques dont chacun a droit.

RECOMMANDATION 4

Je recommande que des bâtiments soient installés aux entrées/sorties des réserves, pour assurer la surveillance et le contrôle, permettant la création d'emplois en régions, de favoriser les activités récréotouristiques, de limiter l'accès aux zones vulnérables, de diminuer le braconnage, de suivre le prélèvement des ressources, de permettre l'entretien des routes et de divulguer l'information sur l'importance des milieux naturels.

RECOMMANDATION 5

Je recommande l'intégration prioritaire des agrandissements proposés, en considérant qu'ils permettront d'offrir une meilleure efficacité des aires protégées. Ainsi que, d'évaluer la possibilité d'ajouter des agrandissements supplémentaires pour obtenir des réserves de forme arrondie, permettant de diminuer les interactions non voulues entre les animaux et l'humain, et de limiter les effets de bordure.

RECOMMANDATION 6

Je recommande au gouvernement d'octroyer un statut permanent de conservation à la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton, considérant que ce territoire renferme un des derniers massifs forestiers contenant des vieilles forêts et qu'il représente un refuge indispensable pour les organismes associés aux forêts mûres et surannées.

Ainsi que de considérer la réalisation d'un inventaire exhaustif de la faune et de la flore, en plus d'établir un suivi à long terme de ses écosystèmes.

RECOMMANDATION 7

Je recommande que les agrandissements proposés pour la réserve de biodiversité de la Seigneurie-du-Triton soient ajoutés à la superficie proposée, sachant que cela permettrait une meilleure représentativité de la diversité structurale de ce milieu, en plus de préserver un plus grand territoire contre les perturbations anthropiques.

Ainsi que d'évaluer la possibilité d'inclure l'écosystème forestier exceptionnel se trouvant à la limite sud de la réserve, offrant une meilleure protection à cet écosystème, en plus d'augmenter la valeur écologique de la réserve.

RECOMMANDATION 8

Je recommande qu'un statut permanent de conservation soit attribué à la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, dans le but d'assurer l'intégrité écologique et la diversité des écosystèmes présents sur ce territoire.

RECOMMANDATION 9

Je recommande la réalisation d'un inventaire relatif à la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) dans la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, puis d'adapter conséquemment le plan de conservation et de reconsidérer/limiter la poursuite des activités minières à proximité, dans le but d'assurer le rétablissement de l'espèce.

En plus de considérer la possibilité d'agrandir les limites de la réserve de façon à englober les rivières et lacs adjacents, dans le but d'assurer une protection optimale du réseau hydrique et de permettre une isolation complète de la rivière Barber contre les perturbations anthropiques.

2. Introduction

La rédaction de ce mémoire est une exigence partielle pour le cours Biologie de la conservation (ECL1015), au programme du Baccalauréat en Sciences Biologiques et Écologiques, à l'Université du Québec à Trois-Rivières. La soumission de ce document au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) est volontaire. La présente consultation publique cible l'attribution d'un statut permanent de protection à treize aires protégées projetées : les réserves de biodiversité projetées de Grandes-Piles, de la Seigneurie-du-Triton, de la Vallée-Tousignant, des Basses-Collines-du-Lac-Coucou, des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua, des Îles-du-Réservoir-Gouin, du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo, du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats, du Lac-Wayagamac, Judith-De Brésoles, de Sikitakan Sipi et la réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche.

2.1. Intérêt envers le projet

En tant que future biologiste, j'ai un intérêt sans limites pour les milieux naturels du Québec. Notre territoire présente des merveilles, autant en termes de biodiversité qu'en termes d'aménités venant du paysage. Ayant vécu en Mauricie, j'y ai appris dès mon jeune âge à apprécier et à respecter la nature. Je me souviendrai toujours de l'émerveillement que je ressentais étant enfant, lorsque mes parents me faisaient découvrir la faune et la flore durant nos visites au parc National de la Mauricie, à la réserve faunique Mastigouche, à la réserve faunique du Saint-Maurice et bien d'autres. Je m'implique parce que je tiens à m'assurer la santé et de l'émerveillement de mes futurs enfants, petits-enfants et des générations suivantes. J'ai toujours adoré faire du plein air, à un tel point que j'ai choisi de me diriger vers un emploi qui me permettrait d'acquérir les connaissances nécessaires pour transmettre ma passion et protéger ce que j'aime.

2.2. Position quant à l'autorisation du projet

Selon moi, il est impératif qu'un statut permanent de conservation soit octroyé par le gouvernement du Québec, à l'ensemble des réserves de biodiversité projetées et la réserve aquatique projetée de ce projet. Suite à la lecture de la documentation rendue disponible tout au long de la consultation, ainsi qu'à l'écoute des propos tenus par les différentes parties prenantes lors des séances publiques qui se sont déroulées le 12 et 13 mars 2019, il est clair que certains compromis devront être faits pour accommoder les résidents/locataires. Cependant, un statut permanent permettra la pérennisation des différents écosystèmes, de leur biodiversité et des services qu'ils nous rendent grâce à l'interdiction d'activités industrielles.

POSITION

Il est impératif qu'un statut permanent de conservation soit octroyé par le gouvernement du Québec, à l'ensemble des réserves de biodiversité projetées et la réserve aquatique projetée de ce projet.

3. Préoccupations & recommandations générales

Les préoccupations et recommandations émises dans cette partie concernent les 13 aires de façon générale. Une analyse plus approfondie du projet de la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton et du projet de la réserve de biodiversité des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier est présentée dans la section suivante.

3.1. Constitution des 13 aires protégées en Mauricie

3.1.1. Répartition

L'emplacement des aires projetées pour ce projet constitue, selon moi, un très bon choix. La répartition des aires semble bien équilibrée à travers les principaux domaines bioclimatiques de la région de la Mauricie (**figure 1**). Néanmoins, il serait convenable de pouvoir retrouver une certaine proportion des aires protégées de la région dans les domaines de la pessière à mousses et de l'érablière à tilleul. Bien que représentant une petite superficie aux deux extrémités de la région, ces domaines présentent une diversité qui leur est propre et qui ne doit pas être négligée dans l'évaluation de la représentativité de nos surfaces de conservation.

RECOMMANDATION 1

Je recommande l'ajout d'aires protégées d'importances sur le territoire de la région de la Mauricie traversant les domaines bioclimatiques de la pessière à mousses et de l'érablière à tilleul, pour permettre une meilleure représentativité liée à la diversité biologique propre à ces milieux.

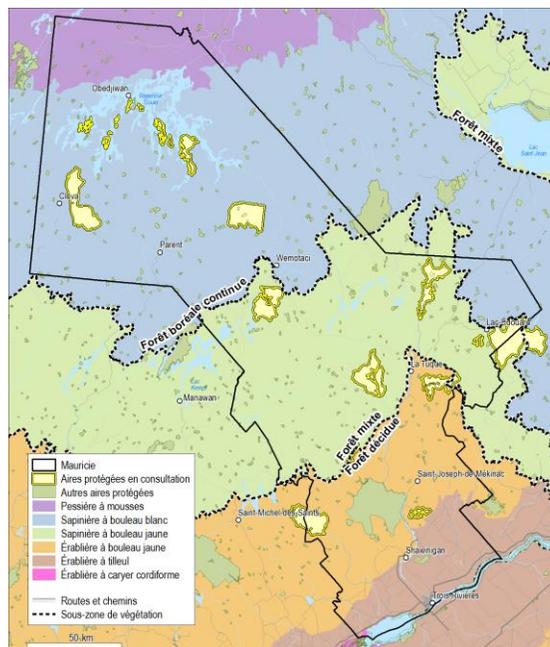


Figure 1. Le réseau d'aires protégées et les domaines bioclimatiques dans la région de la Mauricie (Figure 10 du document synthèse MELCC, 2019).

3.1.2. Superficie

Pour atteindre le 11^e objectif d'Aichi, il faudrait que d'ici 2020, la superficie des zones terrestres et d'eaux intérieures avec un statut d'aire protégée atteigne au moins 17% du territoire de la région, en incluant les zones particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services rendus par les écosystèmes.

Malgré la progression marquée du réseau d'aires protégées, la Mauricie n'a toujours pas atteint l'objectif de conservation de son territoire (< 12%). La superficie protégée dans certaines régions naturelles est encore très faible, notamment la dépression du réservoir Gouin (4.3%), le plateau de Parent (5%) et le massif de la Windigo (4.9%). En incluant l'agrandissement des 4 réserves projetées, la proportion du territoire protégé de la Mauricie atteint 7.9%. La création éventuelle de la réserve de biodiversité projetée de la Rivière-Fortier permettrait d'atteindre 8,4%. Même avec cet effort, la superficie reste insuffisante. La création de nouvelles aires protégées et/ou l'agrandissement de celles déjà en places pourraient permettre une amélioration de la représentativité des aires protégées dans les régions naturelles de la dépression du réservoir Gouin, du plateau de Parent

et du massif de la Windigo. De plus, un statut permanent de conservation des agrandissements proposés pour les 4 réserves projetées serait un pas de plus vers l'atteinte du 11^e objectif d'Aichi.

RECOMMANDATION 2

Je recommande une amélioration de la représentativité des aires protégées dans les régions naturelles de la dépression du réservoir Gouin, du plateau de Parent et du massif de la Windigo, par la création de nouvelles aires protégées et/ou l'agrandissement de celles déjà en places.

En plus d'octroyer un statut permanent de conservation aux agrandissements proposés pour les 4 réserves projetées.

3.2 Acceptabilité du projet

Le projet tombe à point. En considérant l'engouement mondial actuel pour le climat, il est grand temps de se démarquer en valorisant notre ressource la plus précieuse : l'environnement. La santé de nos milieux est à la base même de notre propre santé, en plus d'être intrinsèquement lié à notre avenir. La mobilisation internationale du 15 mars dernier démontre l'intérêt profond que possède la jeunesse pour la planète (Radio-Canada, 2019). Il est du devoir des décideurs de s'assurer que les décisions prises au nom de la population priorisent le bien humain, par la préservation de l'environnement et par la restauration des milieux.

De plus, la loi sur la qualité de l'environnement (LQE) stipule que tous être humain a le droit de vivre dans un environnement sain. Ce qui exclut, selon moi, la possibilité de contamination de l'eau par le déversement de pétrole ou autres contaminants, la destruction du milieu par un bris de pipeline ou quelconque conduit transportant des produits inflammables, la pollution de l'air par des émanations venant d'excavation ou de traitements industriels. La santé humaine est prioritaire au gain monétaire de n'importe quelle société ou partie, et ne devrait jamais être mise à risque pour « épaisir le portefeuille » de certains.

RECOMMANDATION 3

Je recommande que la prise de décisions pouvant impacter la santé humaine de façon directe ou indirecte soit faite de façon que l'intégrité environnementale soit considérée prioritaire au gain monétaire que pourrait en retirer quelconque partie, et ce, à perpétuité.

En plus de considérer l'inquiétude de la jeunesse pour l'avenir de l'environnement, en valorisant la pérennité des milieux naturels et des services écosystémiques dont chacun a droits.

3.3 Mode de gestion proposé par le MELCC

3.3.1. Surveillance & contrôle

L'installation de bâtiments aux entrées/sorties des réserves permettrait de contrôler les activités où il y a un prélèvement de ressource (i.e. chasse, pêche, trappe, cueillette de produits forestiers non ligneux), similairement au fonctionnement d'une zec. Un tel contrôle présente une possibilité de suivi des ressources du territoire, en plus de permettre une vérification des permis. La divulgation d'informations et de la sensibilisation pourrait être faite à même ces postes, en plus de la gestion des activités récréotouristiques disponibles en fonction de la capacité du milieu. Les zones présentant une forte vulnérabilité écologique devront bien entendu être à accès restreint pour les usagers. Les usagers qui ont l'obligation d'emprunter des routes traversant

les réserves, pour des raisons de villégiature ou pour se rendre à leur emploi, devraient pouvoir les emprunter sans restriction (mise à part des conditions climatiques restrictives). Les postes permettraient aussi la surveillance de l'état des routes du territoire, ainsi qu'un entretien de celles-ci pour assurer la sécurité des usagers.

Ce type de gestion pourrait permettre aux communautés avoisinantes de bénéficier d'un support économique par la création de nouveaux emplois près de chez eux, en plus de leur permettre d'en apprendre davantage sur l'importance des milieux naturels et de divulguer cet intérêt par la vulgarisation touristique et scientifique. De plus, le meilleur parti pour effectuer le suivi du braconnage est celui qui ressent un sentiment d'appartenance à un milieu et à sa diversité biologique.

RECOMMANDATION 4

Je recommande que des bâtiments soient installés aux entrées/sorties des réserves, pour assurer la surveillance et le contrôle, permettant la création d'emplois en régions, de favoriser les activités récréotouristiques, de limiter l'accès aux zones vulnérables, de diminuer le braconnage, de suivre le prélèvement des ressources, de permettre l'entretien des routes et de divulguer l'information sur l'importance des milieux naturels.

3.3.2 Suivi & potentiel scientifique

La création de superficies protégées présente un potentiel scientifique extraordinaire. Les processus biologiques sont très complexes et notre connaissance actuelle présente des lacunes. Je suis en accord avec le type de suivi que souhaite instaurer le MELCC. La quantification des modifications encourues par les écosystèmes pourra nous renseigner sur les adaptations de la faune et de la flore relatives aux changements climatiques. Ces données seront essentielles à la prise de décision concernant la gestion des milieux naturels de demain.

3.4. Influence sur l'environnement & la qualité de vie

3.4.1 Services écosystémiques

La protection des aires projetées assure le rétablissement et la pérennité des services rendus par leurs écosystèmes. Ce projet a une influence positive autant pour l'environnement que pour la qualité de la vie humaine. Suite à l'arrêt de perturbations anthropiques, le retour de la végétation rétablit progressivement l'équilibre des processus naturels. L'état d'un écosystème influence grandement la qualité des services qu'on en retire, notamment, la filtration et la rétention de l'eau dans les milieux humides, le soutien et la structuration du sol, le stockage du carbone (ex. dans le tronc et les racines des arbres), la fertilité du sol et la redistribution des nutriments, et bien d'autres (Évaluation des écosystèmes pour le millénaire).

3.4.2. Interactions entre l'humain et la faune

La fragmentation et la destruction des habitats forestiers engendrent de plus en plus de rencontres fortuites entre humains et animaux. Ces derniers, subissant une réduction de leur territoire, sont contraints de s'adapter par un rapprochement des habitations et des cultures. Le projet de réserves affectera positivement ce phénomène, par la sauvegarde des ressources alimentaires et territoriales associées à la faune. Puisqu'une superficie forestière trop petite est souvent la cause d'altercations,

de nuisance dans les cultures et d'inconvénients liés aux ours et aux cervidés, l'intégration des agrandissements proposés pour 4 des réserves projetées offrirait davantage de territoire pour la faune, diminuant leurs interactions avec l'humain.

Cependant, de nouveaux agrandissements sont à considérer pour l'obtention d'une forme plus adéquate des réserves. Certaines des réserves présentent une forme allongée, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la faune. L'effet de bordure affecte grand nombre d'animaux, particulièrement les macro-mammifères. Les chauves-souris, essentielles au contrôle des insectes, sont grandement impactées par l'effet de bordure. Une forme arrondie et une superficie minimale selon la faune y habitant est à considérer lors de la création d'une aire protégée.

RECOMMANDATION 5

Je recommande l'intégration prioritaire des agrandissements proposés, en considérant qu'ils permettront d'offrir une meilleure efficacité des aires protégées. Ainsi que, d'évaluer la possibilité d'ajouter des agrandissements supplémentaires pour obtenir des réserves de forme arrondie, permettant de diminuer les interactions non voulues entre les animaux et l'humain, et de limiter les effets de bordure.

4. Réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton

4.1. Attribution d'un statut permanent

Cette aire projetée est considérée comme provisoirement protégée depuis le 7 mars 2007. Ce statut a été prolongé à deux reprises en février 20011 et en février 2015. L'attribution d'un statut permanent à cette réserve n'aurait pas d'impact majeur sur les activités industrielles puisqu'il n'y a plus d'exploitation possible dans cette zone depuis déjà plusieurs années, excepté les activités sportives et récréotouristiques (MELCC, 2019).

Je suis en accord avec l'attribution d'un statut permanent de conservation pour cette réserve. Ce territoire possède une diversité biologique particulièrement riche et des aménités exceptionnelles.

4.2. Impacts sur la faune et la flore

La diversité biologique qui s'y trouve est exceptionnellement riche, c'est pourquoi, cette réserve est d'une importance cruciale sur le plan de la conservation. Ce territoire renferme un des derniers massifs forestiers contenant une proportion notable de vieilles forêts (MELCC, 2019). On y retrouve au moins sept forêts anciennes considérées comme des écosystèmes forestiers exceptionnels (Villeneuve, 2007). Il est connu qu'avec le vieillissement d'un écosystème, une augmentation significative de la

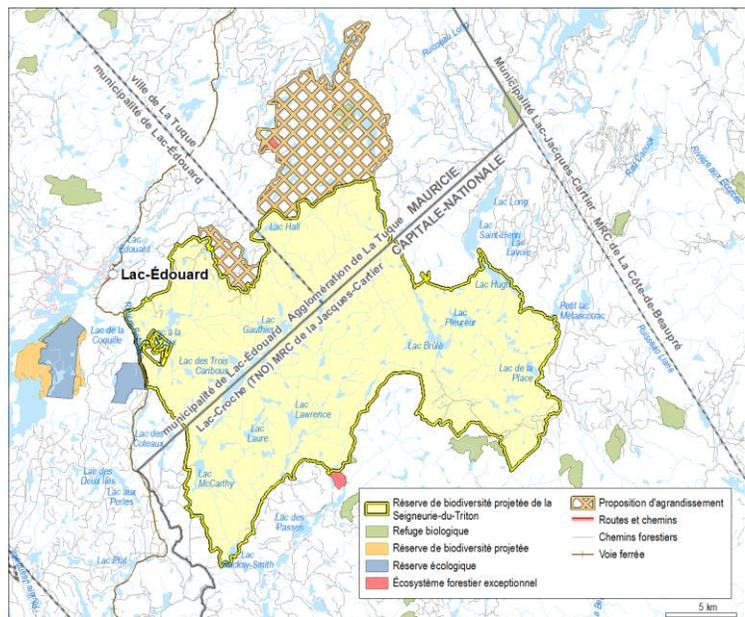


Figure 2. Localisation, proposition d'agrandissement et limites proposées pour la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton (figure 18 du document synthèse MELCC, 2019).

biodiversité peut être observée. La disponibilité de nouvelles niches et la diversification des ressources permettent de fournir un habitat adéquat à un très grand nombre d'organismes, notamment certaines espèces de plantes, de champignons, d'oiseaux et d'insectes. Avec la raréfaction des vieilles forêts et l'ampleur des perturbations anthropiques et naturelles, la réserve de la Seigneurie-du-Triton est un refuge essentiel pour les organismes associés aux forêts mûres et surannées (MELCC, 2019).

L'ampleur de la diversité présente n'est présentement décrite que par Cusson et collab. (2001). L'absence d'un inventaire spécifique sur ce territoire présente, selon moi, une lacune scientifique. Même si beaucoup d'espèces communes s'y retrouvent, il est primordial d'évaluer la présence d'espèces menacées ou vulnérables avant d'autoriser des activités sportives et récréatives. Un inventaire exhaustif pourrait permettre une acquisition considérable d'information sur la faune et la flore à travers la vaste diversification de peuplements présents et le suivi à long terme permettrait d'évaluer l'évolution des écosystèmes face aux changements climatiques.

RECOMMANDATION 6

Je recommande au gouvernement d'octroyer un statut permanent de conservation à la réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton, considérant que ce territoire renferme un des derniers massifs forestiers contenant des vieilles forêts et qu'il représente un refuge indispensable pour les organismes associés aux forêts mûres et surannées.

Ainsi que de considérer la réalisation d'un inventaire exhaustif de la faune et de la flore, en plus d'établir un suivi à long terme de ses écosystèmes.

4.3. Agrandissement de la réserve

Je suis en accord avec la proposition d'agrandissement (**figure 2**). En plus d'accroître l'efficacité et la représentativité de l'aire protégée, le bassin versant de la rivière aux Castors Noirs bénéficiera d'une meilleure protection, assurant une meilleure qualité de l'eau des rivières et des lacs et une biodiversité aquatique plus saine (MELCC, 2019).

La diversité structurale de l'agrandissement à la limite nord de la réserve présente un ajout important à l'aire protégée, en plus de s'étendre dans la région naturelle du massif de la Windigo, dont les écosystèmes sont peu représentés dans le réseau d'aires protégées. Le second agrandissement, situé près du lac Cleveland, présente un intérêt pour ses forêts en régénération, en plus d'arrondir la forme de la réserve. Une augmentation de la superficie de conservation est souhaitable puisque, peu impactée par l'homme comparativement aux secteurs environnants, la réserve possède un haut niveau de naturalité et constitue un noyau de conservation propice aux espèces vulnérables aux perturbations anthropiques (MELCC, 2019).

Il serait intéressant d'évaluer la possibilité d'inclure l'écosystème forestier exceptionnel se trouvant à la limite sud de la réserve. Bien qu'il ne se trouve pas en Mauricie, cet écosystème pourrait bénéficier de protection supplémentaire, en plus d'ajouter de la valeur à la réserve.

RECOMMANDATION 7

Je recommande que les agrandissements proposés pour la réserve de biodiversité de la Seigneurie-du-Triton soient ajoutés à la superficie proposée, sachant que cela permettrait une meilleure représentativité de la diversité structurale de ce milieu, en plus de préserver un plus grand territoire contre les perturbations anthropiques.

Ainsi que d'évaluer la possibilité d'inclure l'écosystème forestier exceptionnel se trouvant à la limite sud de la réserve, offrant une meilleure protection à cet écosystème, en plus d'augmenter la valeur écologique de la réserve.

5. Réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier

5.1. Attribution d'un statut permanent

Le territoire de la réserve est entièrement compris dans la réserve faunique Mastigouche. Le plan de conservation y prévoit déjà la poursuite des activités commerciales liées à la chasse, la pêche et le piégeage, dans la mesure où elles sont réalisées dans le respect des lois et règlements applicables. Seules les diverses activités pouvant avoir un impact sur la santé du milieu seront restreintes (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2011). Je suis en accord avec l'attribution d'un statut permanent de conservation à la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier. Bien que petite, la superficie protégée présente une bonne représentabilité du secteur et possède théoriquement une taille suffisante pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers



Figure 3. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier (Figure 36 du document synthèse MELCC, 2019).

(MELCC, 2019). Ce statut permettra d'assurer l'intégrité écologique et la diversité des écosystèmes présents sur la réserve.

RECOMMANDATION 8

Je recommande qu'un statut permanent de conservation soit attribué à la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, dans le but d'assurer l'intégrité écologique et la diversité des écosystèmes présents sur ce territoire.

5.2. Impacts sur l'environnement

5.2.1. Biodiversité

Le territoire de la réserve projetée présente une biodiversité importante, ainsi qu'un haut degré d'intégrité écologique dû à la présence de vieilles forêts. Cet attribut permet la présence d'organismes associés aux forêts mûres et surannées (MELCC, 2019). Aucun inventaire spécifique n'a été réalisé sur le territoire de la réserve. Néanmoins, une grande quantité d'information est déjà disponible (MRNF, 2012). Les milieux humides regorgent d'une forte biodiversité essentielle, et plusieurs d'entre eux servent d'aires de nidification pour la sauvagine (Canards Illimités Canada, 2019). La ouananiche se retrouve dans un lac et

deux rivières, dont une où il y a de nombreux sites de fraie et d'alevinage. L'omble de fontaine se retrouve dans un secteur allopatricque couvrant une superficie de 34.8 km² (MRNF, 2012). La tortue des bois y a aussi été mentionnée.

Les peuplements forestiers sont typiques du nord de la forêt décidue (zone tempérée nordique). La réserve contient environ 30% de vieilles forêts, alors qu'une très forte proportion de la forêt environnante a subi un rajeunissement par les perturbations anthropiques (MELCC, 2019). La réserve possède une grande valeur écologique à l'échelle du paysage et aura un impact positif sur le milieu où elle se trouve.

5.2.2. Impacts sur la qualité de l'eau

La réserve se situe en tête du bassin versant de la rivière du Loup. Sa présence est un atout important en gestion intégrée des ressources et permet d'assurer la qualité des écosystèmes aquatiques en aval (OBVRL, 2019). Sachant que les milieux humides offrent de nombreux services écosystémiques tels que la filtration de l'eau et la réduction de la gravité des inondations (Canards Illimités Canada, 2019), un statut de protection réduit considérablement les risques de contamination hydrique sur cette partie du territoire. L'établissement permanent de la réserve de biodiversité à cet emplacement aura un impact positif sur l'entièreté du bassin versant et par le fait même, sur la qualité de vie des citoyens des villes en aval : Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Paulin, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Léon-le-Grand, Sainte-Ursule, et Louiseville. La qualité exceptionnelle des milieux hydriques et aquatiques figure parmi les éléments les plus importants de la réserve (MELCC, 2019).

5.2.3. Espèce à statut

Le territoire de la réserve se retrouve à proximité de l'aire de répartition connue de la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*). L'espèce a été inventoriée le long de la rivière du Loup jusqu'à l'entrée du secteur des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier (Centre de Données sur le Patrimoine naturel du Québec, 2017), il est donc fortement probable que sa distribution s'étende jusque dans l'aire protégée. Aucun habitat officiel n'y a été délimité pour l'instant, ce qui est probablement dû à l'absence d'inventaire formel pour la tortue des bois dans le secteur des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier (OBVRL, 2019). Elle aurait néanmoins été mentionnée dans le secteur du ruisseau Barber (MRNF, 2012). Selon la Loi sur les espèces en péril (LEP), elle est considérée comme menacée et selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (RLRQ, chapitre E-12.01), elle est considérée vulnérable.

La tortue des bois est très sensible aux perturbations anthropiques, notamment, les réseaux routiers, les activités agricoles, le prélèvement illégal, les prédateurs favorisés par les activités humaines, les activités d'exploitation forestière, les véhicules hors route, l'exploitation de sablières et de gravières et les apports en polluants et en sédiments (Environnement Canada, 2016). La poursuite des activités minières longeant la rivière du Loup pourrait présenter un risque accru sur le rétablissement de l'espèce s'il y a bel et bien des individus qui s'y trouvent. Un inventaire devra être réalisé sur le territoire de la réserve pour évaluer le potentiel d'habitat et y adapter le plan de conservation.

Étant donnée la petite superficie protégée, il serait intéressant de considérer la possibilité d'un agrandissement de la zone de conservation de façon à englober les rivières et lacs adjacents. Une meilleure protection du réseau hydrique serait assurée, en

plus de permettre une isolation complète de la rivière Barber, où la tortue des bois a été mentionnée, contre les perturbations anthropiques.

RECOMMANDATION 9

Je recommande la réalisation d'un inventaire relatif à la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) dans la réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, puis d'adapter conséquemment le plan de conservation et de reconsidérer/limiter la poursuite des activités minières à proximité, dans le but d'assurer le rétablissement de l'espèce.

En plus de considérer la possibilité d'agrandir les limites de la réserve de façon à englober les rivières et lacs adjacents, dans le but d'assurer une protection optimale du réseau hydrique et de permettre une isolation complète de la rivière Barber contre les perturbations anthropiques.

5. Conclusion

Pour conclure, je désire remercier le Bureau des audiences publiques sur l'environnement de fournir aux citoyens et citoyennes du Québec l'occasion de prendre la parole dans l'espace public. En espérant que mes recommandations seront constructives et aideront à l'amélioration du projet d'attribution d'un statut permanent à 13 réserves de biodiversité et aquatique projetée sur le territoire de la Mauricie.

Références

- Canards Illimités Canada. (2019). Milieux humides. Repéré 10 avril 2019, à <http://www.canards.ca/notre-travail/milieux-humides/>
- Centre de Données sur le Patrimoine Naturel du Québec. (2017). Bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche – MRC de Maskinongé. Centre de Données sur le Patrimoine Naturel du Québec (CDPNQ), gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).
- Cusson M., V. E. Mercier, G. Lessard et B. Dumont, (2001). Plan de gestion intégré des ressources du territoire de la pourvoirie la Seigneurie du Triton. Travail réalisé par SOGIR pour le compte de la Seigneurie du Triton. 86 pages.
- Environnement Canada, (2016). Programme de rétablissement de la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*) au Canada [Proposition], Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril, Environnement Canada, Ottawa, vii + 55 pages.
- Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (Page consultée le 20 avril 2019). Site de l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, [en ligne], <https://www.millenniumassessment.org/fr/index.html>
- Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), (2019). Attribution d'un statut permanent de protection à treize territoires : réserve aquatique projetée de la Rivière-Croche, réserve de biodiversité projetée de Grandes-Piles, réserve de biodiversité projetée de la Seigneurie-du-Triton, réserve de biodiversité projetée de la Vallée-Tousignant, réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-Coucou, réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier, réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Basses-Collines-du-Lac-Najoua, réserve de biodiversité projetée des Îles-du-Réservoir-Gouin, réserve de biodiversité projetée du Brûlis-du-Lac-Oskélanéo, réserve de biodiversité projetée du Canyon-de-la-Rivière-aux-Rats, réserve de biodiversité projetée du Lac-Wayagamac, réserve de biodiversité

projetée Judith-De-Brésoles, réserve de biodiversité projetée Sikitakan Sipi. Document d'information pour la consultation du public – Région de la Mauricie. (2019), 126 pages.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), (2012). Plan d'affectation du territoire public : Mauricie. Sous la coordination de la Direction générale du développement et de la coordination des opérations régionales, Direction générale de la Mauricie et Direction des affaires régionales de la Mauricie, 405 pages. ISBN : 978-2-550-64475-0 [version PDF en ligne] [https://mern.gouv.qc.ca/publications/territoire/planification/cartes_mauricie/mauricie-patp.pdf].

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. (2011). Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques. Les aires protégées au Québec : un héritage pour la vie., 41.

OBVRLY, (2019). Mémoire concernant le projet d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité projetée des Basses-Collines-du-Lac-au-Sorcier. Mémoire réalisé par l'Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY) présenté au Bureau des audiences publiques sur l'Environnement, Louiseville, 16 pages.

« Plusieurs milliers de jeunes de Québec marchent pour le climat » [archive], sur ici.radio-canada.ca, 15 mars 2019 (consulté le 15 mars 2019) <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1158370/manifestations-climatiques-etudiants-universite-laval-greve-quebec>

Villeneuve, N., (2007). Travaux de validation des écosystèmes forestiers exceptionnels – Forêts anciennes du territoire du Triton – Rapport d'étape 2006. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'environnement forestier, Québec, 29 pages.

Fin du document